



Département de Meurthe-et-Moselle

Commune de LEXY

ARRETE DU MAIRE

Fermeture rue Maréchal Foch Organisation « Descente des caisses à savon »

Le Maire de la Commune de LEXY ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8e partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 10 avril 2009 modifié ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de la « descente de caisses à savon » rue du Maréchal Foch le 18 septembre 2022,

Sur la demande en date du 19 juillet 2022 de l'association PRO RACING TEAM, représentée par Monsieur Terry POTIER,

ARRETE

Article 1^{er} : Le dimanche 18 septembre 2022, de 5 heures à 24 heures, la circulation sera interrompue dans les deux sens, rue du Maréchal Foch, du carrefour avec la rue d'Alsace et la rue de Lorraine, jusqu'au giratoire RD171a, situé à la limite des communes de LEXY et REHON.

Article 2 : Un itinéraire de déviation sera mis en place

➤ Dans le sens REHON – LEXY selon plan joint

RD171a fermé à la hauteur du giratoire entre LEXY et REHON, les usagers devront suivre la direction REHON vers HEUMONT par la RD 18 ; au carrefour d'Heumont, prendre CUTRY RD 18, ensuite direction CONS-LA-GRRANDVILLE par la RD17 puis direction LEXY par les RD172 et 171

➤ Dans le sens LEXY-REHON selon plan joint

Itinéraire inverse à celui détaillé ci-dessus

Article 5 : La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de la l'association PRO RACING TEAM.

Article 6 : Monsieur le Maire de la Commune de LEXY, Madame le Commandant de la Gendarmerie de LEXY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à LEXY le cinq septembre deux mille vingt deux.



Le Maire,

Gérard ALLIERI